Droit-finances
Vos droits, votre argent à chaque étape de la vie

Livret A et livret bleu : cumul autorisé

Janvier 2019

Quel que soit son âge, chacun peut ouvrir un livret A, dans n'importe quelle banque, (ou un livret bleu du Crédit Mutuel).

Mais il est interdit de posséder deux livrets A ou de cumuler livret A et Livret Bleu.

Une réponse ministérielle a toutefois autorisé une possibilité de cumul : quand les livrets A et Bleu ont été tous les deux ouverts avant le 1er janvier 1979. Mais attention : cette tolérance cesse en cas de transfert du livret A vers une autre banque.

En effet, le transfert se traduisant par la fermeture de l'ancien livret et l'ouverture du nouveau, l'épargnant ne pourrait plus bénéficier de cette possibilité de cumul. (rep. Zocchetto, Jos du 1er janvier 2009).
cf. aussi Tous les placements sans impôts

Réalisé en collaboration avec des professionnels
du droit et de la finance, sous la direction
d'Eric Roig, diplômé d'HEC.